

Refus de compensation et refus de notes 2023/2024

1 La validation

- Il n'existe pas de note éliminatoire dans le cadre de la licence.
- Une UE est validée dès lors que la note finale est supérieure ou égale à 10/20.
- Une UE validée en session 1 ne peut pas être repassée en session 2.
- Un bloc est validé dès lors que la moyenne générale des notes des UEs est supérieure ou égale à 10/20.
- La validation d'un bloc vous permet de capitaliser les ECTS du bloc

Si vous ne validez pas un bloc, vous êtes inscrit automatiquement en session 2 dans les UEs dont les notes sont strictement inférieures à 10/20 dans ce bloc. Si vous souhaitez conserver des notes **inférieures à 10/20** d'un bloc non validé, il faut en faire la demande et signer un document (fiche sur e.campus) déterminant les UEs passées en session 2.

Règles de validation pour l'année de licence :

- **note du bloc Mathématiques** supérieure ou égale à 10/20 ;
- **note des blocs Economie/Informatique/Physique/ Sciences de la vie** supérieures ou égales à 10/20
- **note du bloc Transverse (stage pour LDD MP)** supérieure ou égale à 7/20 (compensable avec les blocs ci-dessus)
- **note d'année** supérieure ou égale à 10/20.

Les règles de validation pour l'année de DU :

- **résultat admis à la licence ;**
- **note de l'ensemble des UEs du bloc DU : complémentaires ou UEs DU** soit égale ou supérieure à 10/20.

2 Les refus de notes ou de compensation (si validation de bloc)

Le refus de compensation porte sur des notes inférieures à 10/20

Le refus de note porte sur des notes supérieures à 10/20

Dans les deux cas, vous êtes convoqué.e à toutes les UE inférieures à 10 et à l'UE où vous avez fait un refus de compensation ou de note.

Vous pouvez refuser la compensation ou la note d'une UE, acquise individuellement ou par compensation, **dans un délai de 5 jours ouvrés après communication des résultats.**

Le refus de note (après acceptation par les responsables de la LDD) entraîne l'annulation définitive de cette note, bloque la compensation au sein du bloc, et oblige donc à repasser en session 2 toutes les UE du bloc pour lesquelles la note est inférieure à 10/20. Il faut en faire la demande et signer un document indiquant l'ensemble des UEs à passer en session 2 (fiche sur e.campus)

Le refus de compensation : si vous souhaitez conserver des **notes inférieures à 10/20**, il faut en faire la demande et signer un document indiquant les UEs à passer en session 2 (fiche sur e.campus).

La note de session 2 remplace la note de session 1. Il n'existe pas de validation de la meilleure note entre les 2 sessions. Cette règle s'applique pour toutes les UEs ayant fait l'objet d'un refus de note (que vous soyez présent.e ou pas en session 2) et pour toutes les UE non validées en session 1 où vous étiez présent.e en session 2.

Votre absence en session 2 à une ou plusieurs épreuve.s cochées dans vos fiches signées, entraînera votre défaillance au.x bloc.s et donc à la licence ou au DU.